



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 OCTOBRE 2014

Le vingt octobre deux mille quatorze à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liencourt Saint-Pierre, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents : LE CHATTON Sylvain, HOPKINS Stephen, DEREGNAUCOURT Laurent, ENTZMANN Sarah, LIGER Franck, MAHE Fabienne, LE FEUR Chloé, LAROCHE Laurent, DECIUS Raphaël, COURTOIS Janine, HRYNIUKA Angélique, LEROY Jérôme, VELLUET Benjamin.

Etaient absents excusés : CORNU Jérôme, CHAPELON Alexandre

Pouvoirs : CORNU Jérôme donne pouvoir à ENTZMANN Sarah, CHAPELON Alexandre donne pouvoir à DEREGNAUCOURT Laurent

Mr LEROY Jérôme a été nommé secrétaire.

oooooooooooo

La séance est ouverte à 20 h 26 sous la présidence de M. LE CHATTON Sylvain, Maire, qui annonce l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2014
- Principe de la dématérialisation des actes et autorisation de signature – (délibération)
- Subvention au Comité des Fêtes – (délibération)
- Concours du receveur municipal attribution d'indemnité année 2014 – (délibération)
- Remboursement de la facture de Mr CLINI – (délibération)
- Devis concernant la restauration des vitraux
- Devis concernant les gouttières
- Devis concernant le mur du cimetière
- Compte rendu : travaux des commissions
- Informations diverses

oooooooooooo

- Le compte rendu du CM du 30/06/14 est approuvé à l'unanimité.

- Dématérialisation des actes et autorisation de signature (délibération)

Mr LE CHATTON Sylvain en explique le principe : La préfecture demande aux communes de transmettre leurs actes sous forme de fichiers numérisés et de mettre en place une signature électronique. Un tiers de confiance homologué par la préfecture doit être choisi pour certifier les documents envoyés par la mairie à la préfecture. La commune a sollicité l'ADICO pour choisir ce tiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le principe de dématérialisation et d'autorisation de signature.

- Supplément de subvention de 75 € au comité des fêtes (délibération)

Mr LIGER Franck demande au conseil municipal d'accorder un supplément de subvention de 75 € pour le comité des fêtes en règlement des frais de fabrication de la nappe de cérémonie réalisée par le groupe de couture.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de verser ce supplément de subvention de 75 € à l'unanimité.



- Versement de l'indemnité annuelle de 331,91 € net/mois au receveur municipal (délibération)

Mr LE CHATTON Sylvain explique que le service rendu par la receveuse des impôts pour apporter tous les conseils nécessaires à la bonne constitution du budget communal est fait en dehors de sa mission de receveuse. Et qu'à ce titre, chaque année, une indemnité lui est versée. Un certain nombre de conseillers estime que ce rôle de conseil fait partie intégrante de sa mission de contrôle budgétaire et demande de réviser à la baisse cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le versement de cette indemnité est accepté par le conseil municipal à la majorité de 11 voix, 2 abstentions et 1 contre.

- Remboursement de la facture de Mr CLINI (délibération)

Mr LE CHATTON Sylvain explique que Mr CLINI, ayant cassé deux jantes au volant de sa voiture dans un nid de poule d'une profondeur excédant 5 cm sur la route de Boubiers, a demandé à la commune, photo à l'appui, de lui rembourser les frais de réparation s'élevant à 354 € TTC. En effet suite à la rigueur de l'hiver et à l'étroitesse de la route de Boubiers, des nids de poule se sont formés sur le bas-côté de la route. Le rebouchage de ces trous ne pouvant se faire qu'une fois ceux-ci asséchés, la commune ne peut que constater les dégâts. Mr DEREGNAUCOURT Laurent fait remarquer que le phénomène n'est pas nouveau et qu'il est de la responsabilité de chaque conducteur de prendre en compte la dégradation de la route et d'y adapter sa vitesse en toute circonstance. Mr LE CHATTON Sylvain explique avoir refusé de répondre favorablement à une autre demande car la conductrice ne pouvait pas prouver le lieu précis où cela lui était arrivé.

Après en avoir délibéré, le remboursement est accepté par le conseil municipal à la majorité de 8 voix pour et 6 voix contre.

- Restauration des vitraux de l'église

Mr VELLUET explique que, quand il pleut, l'eau s'infiltré par certains vitraux de l'église et provoque des dégâts sur les murs intérieurs. Il est donc nécessaire de procéder à leurs réparations. Etant très difficile de trouver un artisan compétent pour ce type d'intervention, un seul devis de 3 958,34 € a été obtenu et accepté.

- Remplacement des gouttières de la mairie

**Arrivée de Mr DECIUS Raphaël.**

L'entreprise GOUELLE a été retenue pour remplacer les gouttières de la mairie et procéder à la réparation d'un linteau d'une des fenêtres du premier étage. Coût des travaux: 3 011,64 € HT.

- Remise en état du mur du cimetière, côté rue de la Rougette

Mme HRYNIUKA Angélique explique que ce mur qui présente un caractère penché nécessite d'être protégé des infiltrations d'eau de pluie, côté cimetière, et d'être consolidé en effectuant le rejointement complet des pierres qui le constituent. Après consultation de plusieurs entreprises de maçonnerie, elle propose de retenir l'entreprise de maçonnerie GIGUEL pour un coût de travaux de 5 659 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de confier les travaux à l'entreprise GIGUEL et autorise le Maire ou l'adjointe déléguée à signer le bon de commande.



- Commande de la lame de déneigement

Mr LE CHATTON Sylvain explique que le délai de contestation étant atteint dans le cadre de la procédure MAPA, il convient de procéder à la commande de la lame auprès de La Motoculture de l'Oise.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité de passer commande de la lame de déneigement auprès des Ets La Motoculture de l'Oise.

**RAPPORT DES COMMISSIONS**

Commission voirie et chemins

Mr LEROY Jérôme expose le projet de la commission de modifier la réglementation de la circulation et du stationnement Grand Rue et rue du Général Ménard. En effet, le nombre croissant de véhicules stationnant en infraction rend difficile la circulation, d'autant plus avec des véhicules à grand gabarit. Aussi une lettre présentant le projet de modification sera adressée aux riverains et utilisateurs de véhicules à grand gabarit. Deux consultations seront proposées en mairie pour recevoir les doléances sur le projet.

Commission des liens sociaux

Mr LIGER Franck présente le calendrier des événements : le repas des aînés a lieu ce dimanche 26/10. Six personnes recevront la médaille du travail le 15/11. La cérémonie des jeunes parents aura lieu le 22/11 et l'arbre de Noël, le 14/12. Les vœux du conseil municipal seront présentés le 11/01/2015.

Commission sport

Mr LIGER Franck explique qu'en vue d'implanter un city stade sur le terrain situé en face de la salle des fêtes, une lettre sera envoyée aux propriétaires pour son éventuelle acquisition. Un boulodrome est en projet sur un terrain communal en bordure du chemin du Potuit.

Commission environnement

Mr LE CHATTON explique que les fortes odeurs qui émanent du centre d'enfouissement ont été l'objet de nombreux échanges de mail : la société K2O justifie ces odeurs par des travaux sur le réseau de dégazage. Elle estime cette situation temporaire et fait son possible pour terminer les travaux dans les meilleurs délais.

-Informations diverses

MR LE CHATTON Sylvain annonce que la baisse prévisionnelle des ressources communales dues à la moindre contribution de l'état s'élèvera aux environs de 10 000 € pour 2015. Des solutions sont recherchées pour la compenser.

Le transfert de compétences pour l'installation et le raccordement de la fibre optique ont été validés au sein de la CCVT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h37.

Le MAIRE  Sylvain LE CHATTON	Le secrétaire de séance  Jérôme LEROY
---	---